

F12 F 1.3

2 3

81

ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

COMMUNICATION DE M. CH. LUCAS

SUR LES

PRISONS D'AMÉRIQUE



(Extrait de la *Revue de législation et de jurisprudence*, tom. XI, 1^{re} livraison.)

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE,
RUE DES BEAUX-ARTS, 9.

1^{er} JANVIER 1840.

COMMUNICATION DE M. CH. LUCAS.

Une importante communication a été faite par M. Charles Lucas, dans la séance du 14 décembre, sur les résultats du régime cellulaire de Philadelphie, constatés par le treizième rapport de la société de Boston (1). Nous la reproduisons intégralement :

« Je viens faire hommage à l'Académie d'un volumineux envoi de documens anglais et américains. L'Académie y remarquera la collection complète des rapports des inspecteurs généraux des prisons de la Grande-Bretagne, institution que l'Angleterre a, depuis peu d'années, empruntée à la France, et à laquelle elle doit déjà d'éminens services et d'importans résultats. L'Académie y remarquera encore les dernières enquêtes du parlement, sur la question de la transportation à la Nouvelle-Galles. Je me propose de soumettre dans quelque temps à l'Académie un Mémoire sur cette importante question.

Aujourd'hui, parmi ces nombreux documens que je dépose sur le bureau de l'Académie, il en est un seul sur lequel j'appellerai son attention spéciale, c'est le treizième rapport de la Société de Boston, sur la situation des pénitenciers américains. C'est en juin 1826 que les directeurs de la Société de Boston publièrent leur premier rapport sur l'état des pénitenciers américains.

Cette Société, devenue depuis le centre où sont venus aboutir tous les documens publiés sur les pénitenciers des États-Unis, y a puisé chaque année la matière du rapport où elle résume la situation de ces pénitenciers en général, et de chacun d'eux en particulier. La Société de Boston, ainsi placée au point de vue le meilleur et le plus complet, pour comparer et juger les résultats des divers établissemens et des divers systèmes américains, a été conduite par le résultat de ses observations, à avouer franchement ses préférences pour le système d'Auburn; mais l'aveu de ses convictions n'a rien ôté à l'impartialité qu'elle a mise à recueillir et publier les faits et documens relatifs au pénitencier de Philadelphie. C'est ce caractère d'impartialité qui a mérité

(1) Voir la précédente communication de M. Lucas sur les détenus cellulés dans les maisons centrales, t. X, p. 61, avril 1839. Les résultats constatés à Philadelphie viennent confirmer la justesse des prévisions et la rectitude des observations de M. Lucas.

(Note du rédacteur.)

à la Société de Boston la confiance qu'inspirent, en Europe et aux États-Unis, ses rapports, surtout consultés et cités, comme le dépôt le plus sûr et le plus complet des archives pénitentiaires de l'Amérique.

Toutefois, pour ne pas prendre à l'Académie plus de temps que n'en doit comporter une simple communication verbale, je me bornerai à l'entretenir seulement de la partie du rapport de la Société de Boston, relative au pénitencier de Philadelphie. Dans les autres pénitenciers, l'état des choses ne présente rien de particulier, tandis que l'attention est vivement excitée par la nature des faits survenus au pénitencier de Philadelphie, dans le cours de 1837.

Le rapport de la Société de Boston expose successivement l'influence du nouveau pénitencier de Philadelphie :

- 1° Sur le mouvement de la criminalité ;
- 2° Sur le nombre des récidives ;
- 3° Sur la santé des détenus ;
- 4° Sur leurs facultés mentales ;
- 5° Sur le produit du travail et des dépenses d'entretien ;
- 6° Sur les dépenses de construction ;
- 7° Sur l'instruction morale et religieuse.

Avant d'aller plus loin, nous devons rappeler ici une vérité incontestable et incontestée, c'est que, sous tous ces rapports précités, on ne peut comparer l'Amérique qu'à elle-même. Comment établir un point de comparaison entre les dépenses de construction en France et aux États-Unis, quand il y a une si grande différence dans le prix des matières premières et dans le taux des salaires ? Comment comparer les résultats du régime sanitaire, quand le régime alimentaire, par exemple, qui se borne, dans les maisons centrales de France, à une ration d'une livre et demie de pain, d'une soupe et d'une pitance de légumes chaque jour, et de quatre onces de viandes par semaine, consiste à Philadelphie, dans la distribution journalière, *du café le matin, d'une livre de bœuf, d'une livre de pain, de pommes de terre à discrétion*, et pour qui le désire, *d'une ration supplémentaire* ? Comment admettre le rapprochement dans la proportion des récidives, lorsque l'absence de surveillance de la haute police, l'affranchissement de passeport dont l'usage européen ne s'est pas étendu à l'Amérique, la facilité d'émigrer d'un état à un autre, tout procure au libéré les moyens de cacher la récidive par le changement de nom et de pays. Aussi la récidive ne peut-elle être constatée aux États-Unis que dans le seul cas où le récidiviste revienne subir sa seconde condamnation au même pénitencier où il avait expié la première. La récidive que l'on constate aux États-Unis, ce n'est pas le *retour au crime*, mais le *retour à la prison*. C'est absolument comme si chacun des quatre-vingt-cinq départemens du continent de la France formait un état séparé, et qu'on ne pût constater en France la récidive, qu'autant que le récidiviste revint à la même prison départementale dont il était précédemment sorti.

Ces observations préliminaires étaient nécessaires pour faciliter la saine intelligence du rapport de la Société de Boston.

Le rapport s'occupe d'abord, comme nous l'avons dit, de l'influence du pénitencier sur le mouvement de la criminalité.

1° Influence du pénitencier de Philadelphie sur le mouvement de la criminalité.

Le chiffre des admissions au nouveau pénitencier de Philadelphie, qui n'était que de 9 en 1829, date de l'ouverture, s'élevait à 161 en 1837 ; et le chiffre des détentions, également de 9 en 1829, était de 386 en 1837 (1).

Si l'on allait conclure de l'élévation annuelle du nombre des admissions et des détentions au pénitencier de Philadelphie, un accroissement parallèle dans le mouvement de la criminalité, on se tromperait étrangement. Depuis 1829 à 1834, les cours de justice n'ont envoyé chaque année au pénitencier de Philadelphie que le nombre de condamnés que cet établissement était préparé à recevoir, et l'excédant était dirigé sur la vieille prison de la rue Walnut, démolie en 1834 seulement.

« Ce n'est donc, dit le rapport de Boston, que depuis la démolition de la prison de la rue Walnut, que le chiffre des détenus au nouveau pénitencier pourra servir d'indicateur de la proportion ascendante ou descendante de la criminalité. »

Or, le chiffre des condamnés entrés au nouveau pénitencier, depuis la démolition de la prison de la rue Walnut, a été de 130 en 1835, 145 en 1836, et 161 en 1837.

« La conclusion de ce fait, dit le rapport, c'est que le système pensylvanien n'a pas cette influence à la fois préventive et répressive que les premiers partisans, anticipant sur ce qui n'existait pas encore, s'étaient trop hâtés de lui garantir.

» Le chiffre des individus détenus dans la prison du comté est effrayant, et depuis l'établissement du nouveau pénitencier, il est toujours en progression. Pendant les quatre années de 1826 à 1829 inclusivement, antérieures à l'ouverture du nouveau pénitencier, il a été annuellement de 5,624 ; dans les six années suivantes, à l'exception de l'année 1835, pour laquelle nous n'avons point encore reçu de documens, il s'est élevé à 4252, »

2° Influence du nouveau pénitencier sur le chiffre des récidives.

Voici ce qu'on lit à cet égard dans le rapport de la Société de Boston : Dans son rapport du 5 février 1838, la commission de la législature s'ex-

(1) Voici du reste le chiffre des admissions et des détentions de 1829 à 1837.

Années.	Chiffre des admissions.	Chiffre des détentions.
1829	9	9
1830	49	51
1831	50	67
1832	34	91
1833	77	123
1834	118	183
1835	197	266
1836	143	360
1837	161	386

* Dont 130 évacués de la prison de la rue de Walnut, qui a été démolie.

prime en ces termes : « Sur un total de 587 détenus (à l'époque de la visite » des commissaires au nouveau pénitencier de Philadelphie), 34 avaient été » déjà précédemment détenus dans le pénitencier où ils étaient en état de récidive. » Dans le pénitencier de Baltimore, au 25 mai 1837, sur un total de 399 détenus, 30 y étaient renfermés en état de récidive : la proportion des récidives est donc la même dans les deux pénitenciers.

« Le nombre des individus revenus en état de récidive au nouveau pénitencier de Philadelphie, a été de 5 en 1834, 13 en 1835, 6 en 1836 et 19 en 1837, total 44 sur 420 sorties par libération ou par grâce : le chiffre des récidives est donc pour ces 4 années au chiffre des sorties dans la proportion de 1 sur 10 1/4. A Auburn, pour une période de 20 années, ce chiffre est 1 sur 12 1/2. Si la diminution des récidives est une preuve de la puissance réformatrice d'un système, celui d'Auburn l'emporte sous ce rapport sur celui de Philadelphie. »

3° Influence du nouveau pénitencier de Philadelphie sur la santé des détenus.

Le chiffre des décès en 1837, dit le rapport de Boston, a été de 17 sur 387 détenus.

« Il y a eu pendant les trois dernières années une progression constante dans le chiffre de la mortalité (1835, 7 décès sur 266 détenus; 1836, 12 décès sur 360 détenus; 1837, 17 décès sur 587 détenus), et pour toute cette période, le chiffre des décès comparé au chiffre des détenus, a été de 1 sur 29 ou de 5 1/2 sur 400; résultat qui offre une proportion plus élevée qu'à Auburn (1), ou qui, pour ne comparer le système pensylvanien qu'à lui-même, présente pour la dernière année 5 décès de plus qu'on n'aurait dû en compter. Le médecin déclare dans son rapport que sur 17 détenus décédés, 9, c'est-à-dire le plus grand nombre, étaient en bonne santé à l'époque de leur entrée. Nous joignons à notre rapport le tableau emprunté au rapport du médecin, indiquant pour chacun de ces 17 détenus décédés, la nature et les causes de la maladie, l'état de la santé à l'époque de l'entrée à la maison, et enfin la durée de l'emprisonnement à l'époque de l'invasion de la maladie. »

On voit par ce tableau que sur ces 17 détenus décédés, 9, c'est-à-dire le plus grand nombre, étaient en bonne santé à l'époque de leur entrée, ainsi que le déclare le médecin. On voit aussi un chiffre inaccoutumé de lésions des poumons, incurables et mortelles : sur 17 individus décédés, cette maladie en a enlevé 12.

Ici, pour permettre de comparer le pénitencier de Philadelphie avec les autres pénitenciers américains, d'abord quant au nombre des décès, puis quant à la proportion relative des cas de phthisie et de maladie pulmonaire qui ont occasionné ces décès, le rapport de la Société de Boston publie deux autres tableaux comprenant, le premier, le nombre annuel des décès dans les pénitenciers américains de 1828 à 1837; et le second indiquant pour les trois années, 1835, 1836 et 1837, la nature de la maladie ayant occasionné ces décès.

(1) En 1827, le nombre des décès n'a été que de 19 sur 678 détenus à Auburn, et Philadelphie de 17 sur 386 détenus.

Ces tableaux montreront, dit le rapport de la Société de Boston, que non seulement le nombre des décès est plus considérable dans le nouveau pénitencier de Philadelphie que dans les autres pénitenciers américains; mais encore qu'on y meurt plus fréquemment qu'ailleurs, de phthisie et de maladies pulmonaires. »

4° Influence du nouveau pénitencier de Philadelphie sur les facultés mentales.

« Il y a un tableau, dit le rapport de Boston, dressé par le médecin, qui n'a pas été publié et qui contient d'importants renseignements. Ce tableau est relatif à l'influence d'un vice funeste sur les cas de décès, et en outre sur les cas de démence. » On lit dans le rapport du médecin : « Les effets de ce vice » (sur la mortalité) sont présentés dans un tableau annexé aux deux premiers... » Et c'est également à cette cause qu'il faut rapporter quatorze cas de démence » énumérés dans le tableau : dans douze de ces cas, il y a eu guérison complète; quant aux deux derniers, dans l'un, il y a eu soulagement; dans l'autre, le malade est resté dans le même état. » Les inspecteurs disent, page 6 de leur rapport : « Chaque année a offert des cas de démence, résultats d'une » conduite vicieuse, mais en général le mal a cédé aux remèdes par lesquels » on l'a combattu. Jusqu'à présent, » continue le rapport de Boston, « les » inspecteurs n'avaient pas communiqué au public ce fait si extraordinaire. »

« Le neuvième rapport des inspecteurs sur le nouveau pénitencier de Philadelphie, continue la Société de Boston, est tellement extraordinaire en tout ce qui concerne la démence, les causes et la guérison de cette maladie, et aussi dans tout ce qui est relatif aux lésions du poumon, ayant entraîné la mort, que la lettre suivante a été adressée au docteur Woodward, médecin de l'hôpital des aliénés à Worcester, au docteur Bell, médecin de l'hôpital des aliénés à Charlestown, et au docteur Rockwell, médecin de l'hôpital des aliénés à Brattleboro. »

La lettre soumet principalement à ces médecins les deux questions de savoir : 1° si la privation de l'air pur et frais qu'on respire sous le soleil, ne devait pas déterminer à la longue, dans le cellulaire continu, des lésions organiques incurables, et par suite un notable accroissement dans le chiffre des décès ?

2° Si l'habitation prolongée dans une cellule solitaire pouvait avoir effet assez fréquent de déterminer un vice funeste; si le désordre que ce vice pouvait plus particulièrement porter dans les facultés mentales, devait être la démence, et si la démence une fois déclarée pouvait être d'une guérison facile ?

Sur la première question, l'un des médecins, M. Woodward, déclare que, dans les prisons et dans les hospices d'aliénés, la phthisie et le marasme sont les deux cas les plus fréquents de mortalité. Il ne prétend pas énumérer les causes fort nombreuses qui tendent à produire ce résultat; mais il n'hésite pas à ranger au nombre de ces causes un air vicié, un exercice insuffisant, et cet abrutissement, cette prostration morale qui naît d'un emprisonnement solitaire.

M. le docteur Bell déclare qu'il n'a pas fait de recherches sur la mortalité

dans les prisons, mais que la proportion des cas de lésions du poumon ayant entraîné la mort, serait énorme pour tout établissement où des individus sont rassemblés en grand nombre; qu'elle surpasse même celle d'un hôpital destiné à toutes sortes de maladies et où les maladies de phthisie occupent toujours une place si importante.

M. le docteur Rockwell pense que cette proportion extraordinaire des cas de lésion du poumon dans le pénitencier de Philadelphie, doit avoir sa véritable cause dans le changement d'atmosphère qu'ont dû subir les détenus: c'est en effet au changement d'atmosphère qu'une opinion presque unanimement admise attribue les affections pulmonaires. Des auteurs citent plusieurs cas où des individus renfermés dans des cellules pendant plusieurs années, ont été subitement atteints d'affections pulmonaires mortelles, pour avoir été exposés au grand air: à plus forte raison peut-on admettre que, dans le changement inverse, le passage d'un air pur et frais à l'air qu'on respire dans une cellule, a pu produire ces maladies mortelles du poumon, dont il est fait mention dans le neuvième rapport des inspecteurs du pénitencier de Philadelphie.

Sur la seconde question précédemment posée, M. Woodward répond:

« En ce qui touche la démence, il y a erreur, ou l'on donne à ce mot un sens tout différent de celui dans lequel nous le prenons habituellement. Que s'il n'y a pas erreur, les cas de démence sont hors de toute proportion pour une prison, et les cas de guérison également hors de toute proportion avec le chiffre qu'on obtient dans les meilleurs hospices d'aliénés. Que pendant les six années qu'il a été médecin en chef de la prison du Connecticut, il n'y a pas eu un seul cas de démence. Cet état des facultés mentales, dit-il, que ce soit la démence proprement dite ou quelque chose d'analogue, est, que je sache, une des particularités du pénitencier de Philadelphie (1)... Il est surprenant, ajoute-t-il, que ces individus tombés en démence aient été guéris dans une proportion qui surpasse tous les résultats obtenus dans les cas d'aliénation récente. Il y a dans cette partie du rapport un mystère qui a besoin d'être dévoilé, ou bien il faut dire que, dans le système dont il s'agit, la raison se perd par suite du seul défaut d'activité, et qu'une fois le détenu sorti de sa cellule et placé dans l'hôpital, elle se révèle d'elle-même. »

« Il est hors de doute qu'un état d'isolement continu ne doive singulièrement prédisposer aux maladies mentales: il y a là amples occasions de se livrer au vice dont il est question dans votre lettre... La démence née de ce vice, est en général incurable, et cela surtout parce qu'il n'y a plus là de force morale qui puisse suspendre la cause toujours agissante du mal. Que si l'on parvient cependant à l'arrêter, on obtiendra peut-être alors dans le traitement, des guérisons plus nombreuses et plus inespérées que dans celui de toute autre maladie mentale. La difficulté consiste à faire concevoir à l'individu tombé dans l'idiotisme, l'importance qu'il y a pour lui à s'abstenir de ses habitudes vicieuses.

M. Rokweel répond que le chiffre disproportionné des cas de démence

(1) Le rapport de la Société de Boston constate, en effet, qu'à Auburn, il n'y a pas eu un seul cas de démence ou d'aliénation pendant le cours de l'année 1837.

dont parle le rapport sur le pénitencier de Philadelphie, est le résultat inévitable de l'emprisonnement cellulaire. M. Rokweel ne peut expliquer le nombre de guérisons dont parle le rapport. Il demande avec instance la publication de ce moyen curatif qui a jusqu'ici fait défaut à la science. Lors même que la guérison aurait eu lieu, il faudrait toujours s'attendre à une rechute, du moment où le malade aurait été replacé dans sa cellule; surtout dans les cas de démence: car si d'un côté l'isolement aboutit trop souvent au vice funeste dont il s'agit, et ce vice à la démence; d'un autre, les individus tombés en démence sont naturellement disposés à se livrer à cette habitude vicieuse.

M. le docteur Bell déclare que depuis qu'il dirige l'établissement d'aliénés confié à ses soins, son attention s'est portée sur cette triste habitude, devenue pour lui l'objet d'un intérêt plein de mélancolie.

C'est surtout à l'homme *extérieur* et *moral* que s'attaque plus particulièrement l'aliénation produite par ce funeste vice, bien que l'intelligence n'échappe pas complètement à son action délétère. Aux signes extérieurs de la démarche, du regard, du système capillaire, etc., etc., ajoutez une appréhension soupçonneuse des maux dont on se croit menacé, une propension à l'isolement, des sentimens de désespoir et de remords, des violences et des éclats de passions soudaines et inexplicables, en un mot tout l'ensemble des symptômes moraux signalés dans l'histoire des deux assassins Prescott et Titcomb, jugés récemment pour un meurtre dont chacun d'eux s'était rendu coupable, à quelques mois d'intervalle, et tous les deux, j'en suis convaincu, victimes de ce genre de débauche dont ce double meurtre démontre l'influence sur la partie affective de notre individu.

L'opinion généralement répandue parmi les praticiens, dit-il, est complètement erronée, du moins autant que j'ai pu m'en convaincre par mes propres observations, en ce qui concerne la débilité, la consommation, les désordres, dans l'appareil des fonctions digestives, attribués au vice dont il s'agit. Ces signes, comparativement aux autres, ne se sont manifestés que faiblement, soit chez les individus qu'on traite à l'hospice, soit chez ceux que j'ai pu étudier dans ma pratique générale: c'est le système *nerveux*, c'est le sens *moral*, c'est *l'énergie*, c'est *l'homme*, considéré comme être social, qui ont porté tout le poids de la maladie. La faculté de raisonner est restée intacte comparativement aux autres facultés que je viens d'énumérer. Dans plusieurs des cas les plus épouvantables soumis à mon observation, l'intelligence *a peu souffert*: il n'y a eu que rarement, souvent même point d'hallucination permanente. Les malades peuvent lire, écrire, causer comme d'autres hommes, mais sauf des exceptions peu nombreuses, ils sont affectés d'une aliénation qui tient essentiellement au moral, d'une grande irritabilité de tempérament; ils ont des colères soudaines et pleines d'acrimonie, de brusques emportemens: les notions du bien et du mal sont chez eux profondément altérées, et ils sont insensibles au traitement le plus charitable et le plus fraternel.

» Tels sont les principaux caractères du triste genre d'aliénation mentale auquel le vice dont il s'agit donne naissance. Quant à la possibilité de la guérir, mes observations particulières coïncident avec celles recueillies dans

plusieurs hospices d'aliénés, tant en Europe qu'en Amérique. Il en résulte qu'aucun genre d'aliénation n'est plus rebelle aux efforts de la science, à l'exception toutefois de l'idiotisme congénial et de la démence sénile.

» Dans un petit nombre de cas, et sans qu'il y ait une bien grande certitude à cet égard, une surveillance exercée sans relâche, un exercice régulier et fatigant, des appels bien entendus faits au sens moral, quand il n'est pas tombé trop bas, ont eu des succès; mais ce ne sont là que des exceptions à la règle générale.

L'expérience des moyens mécaniques n'ayant abouti qu'à démontrer à M. le docteur Bell la force indomptable d'un penchant vicieux qui surmontait tous les obstacles matériels, « Je déclare, dit-il, qu'il n'y a point de guérison possible, en dehors d'une surveillance active, continue, se prolongeant la nuit comme le jour. Aussi, ajoute-t-il: il s'agirait de savoir si, rassemblant en commun un certain nombre d'individus livrés à ce vice et disséminés dans un hôpital, on ne pourrait pas organiser un système de surveillance qui s'appliquerait à tous à la fois, et deviendrait beaucoup moins dispendieux.

« Cette indication d'un mode de traitement qui consiste à ne jamais abandonner un seul instant le malade à lui-même, m'amène naturellement à répondre à la question des effets que peut avoir un emprisonnement solitaire prolongé, en ce qui touche le vice dont il s'agit et la démence qui en est la conséquence. Rien, selon moi, ne peut plus naturellement le produire et le perpétuer que la facilité qu'a la victime d'être isolée. C'est le *vice solitaire* par excellence, ainsi qu'il a été nommé depuis long-temps; et selon moi, on trouverait une preuve irrécusable de cette vérité dans le fait, que dans ce seul établissement de Philadelphie (de moins de quatre cents détenus) et dans une seule année, ce vice a déterminé quatorze cas de démence. Quelle ne doit pas être l'effrayante étendue de ses ravages, si quatorze individus en ont subi l'effet le plus rare, en comparaison de ses effets accoutumés.

5° *Influence du pénitencier de Philadelphie*, sur le produit du travail, destiné à couvrir les dépenses (1).

« Dans cet établissement, dit le rapport de Boston, c'est toujours la trésorerie de l'état qui a acquitté le traitement des employés; mais aucun des rapports des neuf dernières années n'indique le chiffre des traitemens réunis. A part cette dépense dont l'état s'est chargé, les inspecteurs déclarent que, pour faire face aux dettes, ils ont été obligés de demander à la législature un prêt de 10,000 dollars.

» L'année dernière, continue le rapport de Boston, une commission prise dans le sein de la législature, se rendit à Philadelphie, et dans son rapport, elle s'exprima en ces termes sur l'observation qui nous occupe: « Plusieurs » des partisans de l'emprisonnement séparé, ont prédit les effets salutaires » que produirait ce système, non seulement en ce qui touche la réforme

(1) On sait que les pénitenciers américains, régis par le système d'Aburn, couvrent leurs dépenses, et que plusieurs, même, produisent un excédant qui devient un revenu annuel pour l'état.

» morale des détenus, dont il ferait des citoyens utiles et vertueux, mais encore en ce qui concerne le produit du travail, lequel couvrirait les dépenses de l'établissement. Le résultat des recherches faites par notre commission, prouve, au contraire, que jusqu'ici le chiffre de la dépense nécessaire par l'entretien des détenus, excède celui de la recette. Voici le résumé des comptes de l'année dernière.

	dollars.
Dépense des détenus.	29,200 18
Produit de leur travail.	18,927 46
Excédant de la dépense.	10,272 72

P. 9 du document législatif du 5 février 1838.

Cet excédant ne comprend même pas la somme destinée au traitement des employés, que l'état a été obligé de prendre à sa charge.

6° *Dépenses de construction.*

D'après M. Blouet, elle était de 7,287 fr. 50 c. par détenu, à l'époque de sa visite. D'après le rapport de la commission de la législature, en date du 5 février 1838, plusieurs cellules exigent de nouvelles dépenses d'appropriation. « La dépense, dit le rapport, est évaluée à 10,000 dollars. La commission ne pense pas devoir, dès à présent, vous demander un crédit à cet effet, bien qu'il soit hors de doute que cette reconstruction ne doive avoir lieu. »

L'accroissement progressif de la criminalité, ayant trompé les prévisions, nécessite d'autre part des constructions de cellules nouvelles qui ont été ordonnées par les derniers actes de la législature, les inspecteurs demandent en conséquence un crédit de 10,000 dollars pour cet objet. Cependant, déjà la superficie totale du terrain occupé par les bâtimens est la plus considérable que l'on connaisse aux États-Unis: elle est de près de dix acres.

7° *Instruction morale et religieuse.*

Il n'y a encore au pénitencier de Philadelphie, ni aumônier, ni instituteur, ni chapelle, ni école, ni prière du soir ou du matin. Les inspecteurs réclament avec instance un instituteur.

Conclusion.

« En dernière analyse, dit le rapport de la Société de Boston, le neuvième » et dernier rapport du pénitencier de Philadelphie, est le *plus défavorable* » à cet établissement qu'on ait publié jusqu'à ce jour: il lui est *défavorable* » en ce qui concerne les cas de *mortalité, de démence, de récidive, le* » *montant des dépenses courantes*, en ce qui concerne encore *l'instruction* » *morale et religieuse.* »

Il est une chose qu'on ne peut se dispenser de remarquer et de signaler dans le rapport de la Société de Boston, c'est la manière dont cette Société s'exprime sur les rapports publiés par les inspecteurs du pénitencier de Philadelphie. On lit, dans le rapport de la Société de Boston: « Les inspecteurs du pénitencier de Philadelphie disent que les individus décédés

» étaient pour la plupart malades, à l'époque de leur entrée. Nous publions
 » un tableau emprunté au rapport du médecin, duquel il résulte, au con-
 » traire, que, dans le plus grand nombre des cas, les individus décédés
 » étaient en bonne santé à l'époque de leur entrée au pénitencier. »

On lit ailleurs, dans le rapport de la Société de Boston : « Le médecin du
 » pénitencier de Philadelphie dit, page 12 de son rapport : Les quatorze cas
 » de *démence*, indiqués dans la table, doivent être attribués à cette cause
 » (le vice solitaire). Les inspecteurs disent, page 6 de leur rapport : *chaque*
 » *année*, il y a des cas de *démence*, résultats d'une conduite vicieuse ; mais
 » en général le mal a cédé aux remèdes par lesquels on l'a combattu. Jusqu'à
 » présent, continue le rapport de la Société de Boston, les inspecteurs
 » n'avaient pas communiqué au public ce fait si extraordinaire, et dans le
 » paragraphe même où se trouve la déclaration que nous venons de rapporter,
 » déclaration qui s'applique à la *démence*, c'est-à-dire à l'une des formes les
 » plus incurables de l'*aliénation mentale*, en prenant ce mot *démence* dans
 » le sens habituel, on lit ce qui suit : L'expérience des autres années nous a mis
 » à même d'avancer que, dans aucun des cas de *démence* qui se sont produits
 » au pénitencier, on n'a pu signaler l'*influence pernicieuse* que l'emprison-
 » nement solitaire aurait exercée sur les facultés mentales (1). »

On lit aussi, dans le rapport de la Société de Boston : « Il y a un tableau
 » dressé par le médecin, qui n'a pas été publié, et qui contient d'importants
 » renseignements. » Ce tableau est précisément celui qui concerne les cas de
 » démente et de décès, déterminés par un vice funeste.

On lit encore, dans le rapport de la Société de Boston : « Aucun des rap-
 » ports des inspecteurs du pénitencier de Philadelphie n'a encore indiqué le
 » chiffre des traitemens des employés qui sont à la charge de la trésorerie...
 » Les inspecteurs et directeur de ce pénitencier, à la différence de ce qui se
 » pratique dans les autres pénitenciers des États-Unis, n'ont rien publié dans
 » leur rapport qui ressemblât à un compte-rendu des dépenses et des recettes,
 » et ce compte n'a point encore été produit depuis que le pénitencier existe.
 » Les inspecteurs se bornent à dire, en termes généraux, que leurs affaires
 » sont dans une situation prospère, et que leurs comptes ont été ou seront
 » examinés et arrêtés par les bureaux de l'*Auditeur*, auprès duquel on peut
 » en prendre connaissance ; mais jamais ces comptes n'ont été communiqués
 » au public. »

Assurément la Société de Boston n'a pas eu l'intention de faire suspecter
 chez les inspecteurs du pénitencier de Philadelphie un excès de complai-
 sance, mais peut-être un excès de confiance qui, en écartant à leurs yeux le

(1) M. Ramon de la Sagra, membre correspondant de l'Académie, qui a visité le
 pénitencier de Philadelphie postérieurement à M. Demetz et M. le docteur Julius,
 s'exprime ainsi : « En 1835, dans la célèbre maison pénitentiaire de Philadelphie
 » on a constaté onze cas de *démence*, provenant, sans aucun doute, de l'influence
 » funeste du régime, et non, ainsi que le suppose le docteur Julius, de l'admission
 » d'aliénés dans cette prison. Les États-Unis, comme la France et l'Angleterre,
 » possèdent un grand nombre d'établissements spéciaux pour le traitement de la folie. »

besoin d'investigations sérieuses, a pu faire obstacle à l'exacte et complète
 manifestation de la vérité. Ne sait-on pas d'ailleurs que les fonctions d'inspec-
 teurs ne sont pas à Philadelphie, comme dans nos maisons centrales de
 France, des fonctions spéciales et salariées, mais des fonctions gratuites et
 accidentelles, confiées aux citoyens inscrits sur la liste du jury, auxquels ils
 imposent souvent le sacrifice de l'intérêt privé à l'intérêt public. Deux ans
 avant le rapport de la Société de Boston, nous disions, en parlant des ré-
 sultats et des rapports que l'on attendait des inspecteurs du pénitencier de
 Philadelphie : « A moins que les hommes ne soient autrement faits en Amé-
 » rique qu'en Europe, c'est la plus incroyable des illusions, que de demander
 » d'abord un pareil sacrifice de temps aux citoyens, et de supposer dans la
 » cité une recrue de dévouemens et de capacités propres à un tel système.
 » L'œuvre du système pénitentiaire est-elle donc si facile qu'on puisse y ap-
 » peler, à tour de rôle, les citoyens inscrits sur la liste du jury ? »

Il ne suffit pas de prendre conseil de son zèle et de son talent personnel
 pour inspecter une prison, dans le but d'y décerner le mal et le bien de la
 discipline établie : pour observer, il faut avoir la clef de l'observation, et
 pour l'obtenir, il faut la demander à l'expérience. Autrement on s'expose,
 avec la meilleure foi du monde, à consigner dans ses rapports les erreurs les
 plus étranges, et souvent même les plus regrettables, quand elles sont dis-
 tribuées aux chambres et au pays. J'en citerai ici un exemple, qui se rattache
 trop intimement à l'objet de cette communication, pour qu'il me soit permis
 de le passer sous silence.

Avant ma tournée d'inspection, j'avais lu dans le rapport distribué aux cham-
 bres sur les prisons du midi de l'Allemagne :

« Le petit état de Nassau fait, depuis 1822, dans sa prison d'Eberbach,
 » l'expérience la plus heureuse de l'isolement absolu (p. 22) à Eberbach,
 » dans le duché de Nassau, les condamnés à long terme sont dans des cel-
 » lules isolées. C'est le premier exemple d'isolement absolu donné par l'Alle-
 » magne méridionale (p. 31). On y envoie des détenus travailler à la campagne
 » (p. 44). »

Puis, après un tableau comparé des décès dans les prisons d'Allemagne, où
 la prison d'Eberbach figurait de la manière la plus favorable : « Nous l'avons
 » attribué, continuait-on, à la position de l'établissement, à la convenance du
 » bâtiment, à la règle intérieure, et par dessus tout, à l'influence des tra-
 » vaux agricoles sur la santé des détenus. C'est pourtant dans cette prison
 » que 28 prisonniers, condamnés à long terme, sont renfermés dans des cel-
 » lules solitaires, dont ils ne sortent qu'une fois par semaine, le dimanche,
 » pour assister à la messe (p. 50). »

Quant aux résultats financiers, « les résultats les plus avantageux, dit le rap-
 » port, paraissent avoir été obtenus dans la prison d'Eberbach. » Et après avoir
 établi, sous le point de vue comparé des dépenses, une différence en faveur
 d'Eberbach, le rapport ajoutait : « Les travaux agricoles auxquels se livre
 » presque exclusivement la population prisonnière d'Eberbach, explique cette
 » différence (p. 47). »

Enfin, sous le point de vue comparé des récidives, la prison d'Eberbach présentait un résultat également favorable.

Ma tournée d'inspection m'ayant conduit à la maison centrale d'Haguenau, c'est-à-dire à 60 lieues de cette prison d'Eberbach, je n'ai pu résister à la tentation d'aller visiter cette prison modèle de l'Allemagne, où l'on paraissait avoir fait à la fois le double et heureux essai des deux systèmes les plus opposés, celui de l'*isolement absolu*, appliqué aux condamnés à long terme et celui des travaux agricoles.

Accompagné de l'habile directeur de la maison centrale d'Haguenau, M. Julien Hello, j'ai franchi ces soixante lieues, et nous sommes arrivés le 18 juillet à Eberbach, avec la conviction de trouver, suivant la déclaration textuelle du rapport distribué aux chambres, les condamnés à long terme, renfermés en cellules dans un isolement absolu, et les autres prisonniers presque exclusivement livrés aux travaux agricoles, c'est-à-dire l'établissement divisé en deux pénitenciers, un pénitencier cellulaire au dedans et un pénitencier agricole au dehors. Quelle fut notre surprise de ne rencontrer ni l'un ni l'autre !

Voici en quoi consiste le prétendu pénitencier cellulaire où l'on a fait, suivant le rapport distribué aux chambres, un si heureux essai de l'*isolement absolu*, appliqué aux condamnés à long terme.

Dans un quartier de la prison, sont au premier étage, quatorze cellules pour les hommes ; et au second, dix pour les femmes. Les détenus, hommes ou femmes, qu'on y place, ne sont pas d'abord des condamnés à long terme, attendu que les condamnés à long terme dans le petit duché de Nassau, ne subissent pas leur peine à Eberbach, mais à Dietz, où ils travaillent en commun. Ensuite les détenus mêmes d'Eberbach n'y sont jamais cellulés que pour un terme court, de trois mois à dix huit mois au plus. Cette dernière limite ne peut être franchie. Enfin, ce cellulaire à court terme, loin de réaliser l'*isolement absolu*, n'empêche même pas les communications des détenus cellulés entre eux. Ils ne sont pas seulement réunis le dimanche à la chapelle, mais chaque jour dans l'intérieur de la prison, pour y balayer les dortoirs, réfectoires, escaliers, corridors, etc. Ce n'est pas tout : chaque matin, après leur lever, les détenus cellulés se réunissent sous la conduite d'un gardien pour monter leurs paillasses au grenier ; chaque soir, même réunion pour les redescendre dans les cellules. Ce n'est pas tout encore : les détenus cellulés ont chacun leur coffre en dehors des cellules ; chaque soir, ils vont y déposer leurs vêtements, et chaque matin, les y reprendre.

Il y avait 9 hommes et 3 femmes cellulés de la sorte. Et sur ces 9 hommes, 7 y étaient depuis un mois à quatre au plus ; quant aux deux autres, l'un était rentré pour la troisième, et l'autre pour la quatrième fois en cellule. Voilà ce que le rapport distribué aux chambres appelle le premier exemple d'*isolement absolu* donné par l'Allemagne méridionale, et sanctionné par l'expérience la plus heureuse ; en ajoutant que les détenus ainsi cellulés ne sortent de leur cellule qu'une fois par semaine, le dimanche, pour assister à la messe.

Il n'y avait pas besoin de quitter la France pour trouver dans nos maisons centrales des individus qu'à titre de punition disciplinaire, on met, non pas à ce simulacre d'isolement interrompu chaque jour par le service du balayage et des corvées, mais à un isolement continu.

Quant au prétendu pénitencier agricole, quelle fut notre surprise de rencontrer 98 détenus occupés dans des ateliers de tisserands, cordonniers, tailleurs, fileurs, forgerons, etc. ; et d'apprendre que le reste, divisé en trois escouades de 20 à 24 travaillaient aux chemins, et que cette population de détenus, presque exclusivement livrée aux travaux agricoles, suivant la déclaration textuelle du rapport distribué aux chambres, ne comptait en réalité que douze détenus occupés à ces travaux agricoles, dont 6 dans les jardins de l'établissement, et 6 loués à des particuliers du voisinage. « Quand nous avons des détenus à très-court terme qui sont tranquilles, nous dit le directeur, nous les louons comme journaliers à des particuliers pour travailler » la terre. »

Il serait trop long de poursuivre notre examen rectificatif sur tous les bons résultats que le rapport attribue à la prison d'Eberbach, par exposé comparé, sans même se rendre compte des termes de comparaison ; comme lorsqu'il met en face de cette prison, consacrée à des détenus à court terme, d'autres prisons qui ne renferment que des condamnés à long terme, sans apercevoir que la principale cause de la mortalité en prison est dans la durée des séjours. Un jour, M. de Chabrol, préfet de la Seine, pour répondre aux critiques de notre honorable collègue, M. Villermé, sur l'insalubrité des prisons de Paris à cette époque, lui opposa le chiffre de la mortalité. En le lisant, on eût pu croire que pour vivre comme Mathusalem, il fallait habiter les prisons de Paris. C'est que les détenus qui n'y passaient que quelques mois, n'avaient pas eu le temps d'y mourir. Je ne dirai rien des résultats financiers, sinon que pour comprendre les résultats financiers d'Eberbach, où le détenu est censé avoir payé ses frais d'entretien, il faudrait savoir d'abord que, pour lui épargner la dépense d'un uniforme pénal, on ne lui en impose pas comme ailleurs l'obligation, et qu'ensuite la régence, pour combler le déficit au moment de la libération, fait très-fréquemment remise de la dette sous la forme de mandats qui viennent égaliser les comptes du livre de caisse. Si l'on ignore l'économie du système, on prend au sérieux un actif qui recèle ces mandats gratuits, et dissimule ainsi l'état réel de la situation financière. Quant aux résultats moraux de la prison d'Eberbach, il est incontestable qu'on y remarque une réduction dans le chiffre de sa population depuis quelques années ; mais ce fait est tout simplement imputable à l'union des douanes allemandes établie par la Prusse ; en supprimant la contrebande dans le duché, on a supprimé les contrebandiers à la prison.

Du reste, mes observations critiques s'adressent au rapport distribué aux chambres sur la prison d'Eberbach, et non à cet établissement même dont il y aurait eu beaucoup de bien à dire, si l'on y avait observé ce qui est, au lieu d'y voir ce qui n'y est pas.

Il résulte de cette communication qu'à l'heure qu'il est, en Europe et aux États-Unis, l'expérimentation du cellulaire continu, appliqué aux condamnés à

long terme (1), se borne au pénitencier de Philadelphie, et que déjà le système y est en échec : le mouvement de la criminalité, au lieu de se ralentir, augmente dans une progression que exige déjà une *extension de batimens*. Les récidives de 1 sur 12 1/2 à Auburn, sont de 1 sur 10 1/4 au pénitencier de Philadelphie, et la proportion des décès y est presque double de ce qu'elle est à Auburn. Sur 678 détenus, *aucun cas* de démence ne s'est présenté à Auburn en 1837 ; dans le pénitencier de Philadelphie, sur 387 détenus, l'emprisonnement cellulaire a déterminé *quatorze cas de démence* pendant cette même année 1837. Sous le point de vue financier, tandis que le travail en commun couvre, et au-delà, toutes les dépenses d'administration et d'entretien, le travail cellulaire à Philadelphie est en déficit de 10,272 dollars pour l'année 1837, et pour les frais d'entretien seulement, car l'état a été obligé de prendre à sa charge les frais d'administration. Le résultat comparé de l'expérience donne raison à Auburn sur tous les points. Que serait-ce si la discipline du travail en commun avait reçu à Auburn les importants perfectionnements qui sont en cours ou en projet d'exécution dans plusieurs parties de l'Europe.

(1) Encore les condamnés à long terme ne forment-ils qu'une fraction du pénitencier de Philadelphie, et l'expérience y est-elle fort limitée sous ce rapport, puisqu'il résulte des documens publiés par M. Demetz que sur 312 libérés, 237 n'avaient fait qu'un séjour de *deux ans et au dessous*.

FIN.

97
F 2 E 7 - 4

DES MOYENS ET DES CONDITIONS

D'UNE

RÉFORME PÉNITENTIAIRE

EN FRANCE,



PAR

M. CHARLES LUCAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Au moins on saura que nous ne faisons pas de la littérature pénitentiaire à l'usage des gens du monde, mais que nous donnons des conseils et des solutions pratiques qui s'adressent aux hommes d'état (p. 59).

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE DE LÉGISLATION,
RUE DES BEAUX-ARTS, 9.

1840.